

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 20 octobre 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 186 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Nicolas BAZZUCCHI - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLE - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Jean-Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Robert DAGORNE - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOLE - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Nathalie LEFEBVRE - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Véronique PRADEL représentée par Laure-Agnès CARADEC - André BERTERO représenté par Yves WIGT - René-François CARPENTIER représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Lourdes

MOUNIEN représentée par Dona RICHARD - Sylvaine DI CARO représentée par Gérard BRAMOULLE - Anne REYBAUD représentée par Pascal MONTECOT - Corinne BIRGIN représentée par Romain BRUMENT - Martine CESARI représentée par Jean-Pascal GOURNES - Éric LE DISSES représenté par Henri PONS - Jean-Louis VINCENT représenté par Sophie JOISSAINS - Frank OHANESSIAN représenté par Doudja BOUKRINE - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Patrick AMICO représenté par Sophie CAMARD - Grégory PANAGOUDIS représenté par Jocelyne POMMIER - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Kayané BIANCO - Michel AMIEL représenté par Monique SLISSA - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Linda BOUCHICHA représentée par Nathalie LEFEBVRE - Laurence SEMERDJIAN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Cédric JOUVE représenté par Marie MICHAUD - Aïcha SIF représentée par Sébastien BARLES - Mireille BALLETTI représentée par Solange BIAGGI - Jean-Marc COPPOLA représenté par Mathilde CHABOCHE - Hervé MENCHON représenté par Eric SEMERDJIAN - Marion BAREILLE représentée par David GALTIER - Marie BATOUX représentée par Jessie LINTON - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO représentée par Cédric DUDIEUZERE - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Yves MESNARD représenté par Michel ILLAC - Patrick PIN représenté par Magali GIOVANNANGELI - Jean-Louis CANAL représentée par Frédéric GUINIERI - Patrick GRIMALDI représenté par Eric CASADO - Michel LAN représenté par Serge PEROTTINO - Moussa BENKACI représenté par Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - Françoise TERME représentée par Régis MARTIN - Nassera BENMARNIA représentée par Prune HELFTER-NOAH - Denis ROSSI représenté par Amapola VENTRON - Gérard FRAU représenté par Laurent BELSOLA - Agnès FRESCHER représentée par Gilbert SPINELLI - Laure ROVERA représentée par Marcel TOUATI - Michèle RUBIROLA représentée par Vincent KORNPROBST - Anne VIAL représentée par Perrine PRIGENT - Audrey GARINO représentée par Christian PELLICANI - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nadia BOULAINSEUR - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Jean-Marie LEONARDIS - René RAIMONDI - Catherine VESTIEU.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Vincent DESVIGNES représenté à 15h36 par Fabrice POUSSARDIN - Olivier GUIROU représentée à 16h20 par Franck SANTOS - Pierre HUGUET représenté à 16h40 par Lydia FRENTZEL - Jean-Pierre SERRUS représenté à 16h48 par Christian AMIRATY - Claude FERCHAT représenté à 16h51 par Marie MARTINOD - Anne-Laurence PETEL représentée à 16h54 par Philippe KLEIN - Nicole JOULIA représentée à 17h par David YTIER - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVE représentée à 17h05 par Frédéric GUELLE - Eric CASADO représenté à 17h07 par Yves VIDAL - Robert DAGORNE représenté à 17h26 par Danièle MILON - François BERNARDINI représenté à 17h40 par Martial ALVAREZ.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Sophie GRECH à 15h55 - Georges ROSSO à 16h27 - Sophie AMARANTINIS à 16h28 - Bernard MARANDAT à 16h31 - Sophie JOISSAINS à 16h36 - Lionel ROYER-PERREAUT à 16h38 - Stéphane RAVIER à 16h39 - Gérard AZIBI à 16h46 - Anthony KREHMEIER à 16h46 - Bernard DESTROST, Philippe GRANGE à 16h55 - Vincent KORNPROBST à 16h50 - André MOLINO à 17h01 - Rémi MARCENGO à 17h02 - Sophie ARRIGHI à 17h03 - Yannick OHANESSIAN à 17h06 - Claudie MORA à 17h07 - Maxime MARCHAND à 17h08 - Frédéric CORNAIRE à 17h09 - Lyèce CHOULAK, Sébastien JIBRAYEL à 17h15 - Francis TAULAN, Kayané BIANCO, Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Stéphane PAOLI, Gérard BRAMOULLÉ, Jean-Christophe GRUVEL à 17h20 - Stéphanie HERNANDEZ à 17h21 - Yannick GUERIN à 17h25 - Christian NERVI, Laurent BELSOLA, Roger GUICHARD à 17h30 - Alexandre DORIOL, Anne MEILHAC à 17h35 - Serge PEROTTINO à 17h40 - Michel RUIZ à 17h42 - Pierre LEMERY, Pascale MORBELLI, Isabelle ROVARINO, Ulrike WIRMINGHAUS, Loïc GACHON à 17h45 - Marcel TOUATI, Eléonore BEZ, Arnaud KELLER à 17h48 - Lionel DE CALA, Bernard RAMOND à 17h50 - Christian PELLICANI à 17h59 - Etienne TABBAGH, Daniel AMAR à 18h05 - Ferouz MOKHTARI à 18h08.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-003-12691/22/CM

■ Approbation du bilan de la concertation publique pour les projets de renouvellement urbain "Noailles", "Cœur Belle de Mai" et "Intervention multisites pour la réalisation de travaux de recyclage/réhabilitation d'immeubles dégradés"

29812

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par délibérations URB 001-6423/19/CM du 20 juin 2019 et CHL 004-10557/21/CM du 7 octobre 2021, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) du centre-ville de Marseille et son avenant n°1, afin de mettre en œuvre une stratégie d'intervention coordonnée et un projet majeur de requalification urbaine du centre-ville de Marseille, indispensable pour ce territoire, cœur de la Métropole.

Signé le 15 juillet 2019 pour une durée de 15 ans, le contrat de PPA porte sur un périmètre de plus de 1 000 hectares, répartis en 7 arrondissements, et concerne près de 200 000 habitants. Il associe différents partenaires institutionnels au titre desquels la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Etat, la Ville de Marseille, le Département des Bouches-du-Rhône, Euroméditerranée, l'Agence nationale de l'habitat, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, La Banque des Territoires, l'Etablissement Public Foncier PACA, et l'Association Régionale des organismes HLM PACA Corse. Il définit et organise le programme de travail et d'actions partenariales à engager en matière de :

- Lutte contre l'habitat indigne et restauration du patrimoine bâti ;
- Amélioration de l'attractivité et de la qualité résidentielle ;
- Redynamisation de la fonction économique et commerciale.

Parmi ses 11 actions, le contrat de PPA prévoit notamment de :

- Elaborer et mettre en œuvre un dispositif de concertation à l'échelle du PPA ;
- Créer un nouvel outil d'aménagement, une Société Publique Locale d'Aménagement d'Intérêt National (SPLAIN) ;
- Elaborer et mettre en œuvre plusieurs opérations d'aménagement, dont les premières concernent quatre secteurs de première phase intégrant les îlots d'habitat ancien dégradé identifiés comme prioritaires, à savoir : Noailles-Ventre et Noailles-Delacroix dans le quartier Noailles (13001), Clovis Hugues/Belle de Mai dans le quartier de la Belle de Mai et Hoche-Versailles dans le périmètre de de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Euroméditerranée ;

Ainsi, pour faire face aux enjeux de la requalification du Grand Centre-Ville de Marseille et aux impératifs d'efficacité liés à la mise en œuvre de ces projets prioritaires, a été créée la Société Publique Locale d'Aménagement d'Intérêt National – SPLA-IN « Aix-Marseille-Provence » (SPLA-IN AMP), dont les statuts ont été approuvés par délibération du Conseil de la Métropole en date du 19 décembre 2019. La SPLA-IN AMP sera chargée de la mise en œuvre des interventions sur les secteurs prioritaires décrits plus haut, notamment dans le cadre de concessions d'aménagement. Il est à préciser que le projet de renouvellement urbain portant sur l'îlot prioritaire et démonstrateur « Hoche-Versailles », situé dans le périmètre de l'OIN Euroméditerranée sera concédé à la SPLA-IN AMP par l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée (EPAEM).

Ces secteurs, qui sont situés dans les périmètres du Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville « Grand Centre-Ville » et qui englobent donc les îlots démonstrateurs du PPA, sont des secteurs sur lesquels l'intervention a été priorisée au regard de l'état de dégradation du bâti et des différentes études préalables déjà réalisées. Ces projets, pour la mise en œuvre desquels les collectivités concernées ont sollicité les concours financiers de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), auront pour objectifs :

- D'accompagner des propriétaires privés à la réalisation de travaux de réhabilitation pérenne et durable de leurs biens ;
- D'acquérir les immeubles les plus dégradés (du fait de l'inaction volontaire, de la négligence ou du manque de moyens financiers des propriétaires), pour les recycler ;
- D'aménager des espaces publics de proximité : requalification des voiries et réseaux maillant les îlots, aménagements des cœur d'îlots, placettes, squares créant les conditions d'une vraie aménité urbaine ;
- De réaliser de petits équipements publics de proximité concourant à l'amélioration de la vie des habitants.

Par ailleurs, depuis plusieurs décennies, dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'habitat indigne, la Ville de Marseille et la Métropole AMP ont maîtrisé de nombreux immeubles présentant des situations d'indignité, d'insalubrité ou de danger, directement ou par le biais de concessionnaires d'aménagement et de l'Etablissement Public Foncier (EPF) PACA. Les deux collectivités souhaitent désormais mobiliser une partie de ces immeubles et micro-îlots, situés dans les périmètres du Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville « Grand Centre-Ville » et du PPA. Les collectivités concernées ont sollicité les concours financiers de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) pour le traitement de la majorité de ces adresses, qui se situent majoritairement en hyper centre-ville et dont l'état de dégradation impose une intervention lourde. Ce projet aura pour objectifs :

- De réaliser des travaux de recyclage et de restructuration foncière sur les immeubles ciblés en veillant à la mise en valeur et à la sauvegarde du patrimoine bâti marseillais ;
- De céder ces immeubles, une fois les travaux réalisés, afin de produire en majorité une offre nouvelle de logement social ;
- De veiller au maintien et à l'extension de la diversité des activités commerciales et économiques de proximité ou culturelles et à la réalisation d'équipements collectifs, qui pourront être localisés dans les immeubles traités.

Par délibération n°CHL-002-11785/22/CM en date du 5 mai 2022, la Métropole Aix-Marseille Provence a ainsi défini les objectifs poursuivis et les modalités de concertation publique, conformément à article L. 103-2 du code de l'urbanisme, pour les projets de renouvellement urbain "Noailles", "Coeur Belle de Mai" et "Intervention multisites pour la réalisation de travaux de recyclage/réhabilitation d'immeubles dégradés". Sur la base de cette délibération, des mesures de publicité ont annoncé aux administrés l'objet, les lieux, dates et modalités du déroulement de cette concertation.

La concertation s'est déroulée pendant un mois, du mercredi 08 juin au mercredi 06 juillet 2022 inclus, sous la forme d'une exposition publique dans les locaux de l'Espace Accompagnement Habitat (sis 19, rue de la République - 13002), de la Mairie des 1er et 7e arrondissements (61, La Canebière – 13001) et de la Mairie des 2e et 3e arrondissements (2, place de la Major – 13002), avec mise à disposition de registres papier permettant au public de consigner remarques, questions et observations. Pendant le temps de la concertation, les documents explicitant le projet ont également été mis en ligne sur les sites de collectivité, et un registre numérique a été mis à disposition du public sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille Provence (<https://www.registre-numerique.fr/concertation-projets-ilots-PPA>).

Les registres papier et le registre numérique mis à disposition ont permis de consigner un total de 44 contributions formalisées. Les différents contributeurs sont des habitants, usagers, commerçants des secteurs concernés, mais aussi membres d'associations ou encore de collectifs. Un document de 94 pages, correspondant à la « Contribution citoyenne pour l'avenir de Noailles » (mai 2022) a également été versée au registre numérique par la Mairie des 1er et 7ème arrondissements.

Pendant ce mois de concertation, huit permanences techniques, organisées les lundis matin et vendredis après-midi, ont permis d'apporter des explications sur les projets et de répondre aux questions des visiteurs. Par ailleurs, une réunion publique s'est également tenue le mercredi 29 juin 2022, de 18h à 20h, à la Bibliothèque de l'Alcazar (58, Cours Belsunce - 13001 Marseille), en présence de Mme Mathilde CHABOCHE (Adjointe au Maire de Marseille en charge de l'urbanisme et du développement harmonieux de la ville) et de M David YTIER (Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence délégué au Logement, à l'Habitat et à la lutte contre l'habitat indigne et Président de la SPLA-IN AMP).

Au total, cette concertation publique a permis d'informer et de faire participer une soixantaine de personnes, lors des permanences techniques et de la réunion publique.

Aujourd'hui, conformément aux articles L 103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme, il est proposé d'approuver le bilan de cette concertation publique qui met particulièrement en avant l'attente des propriétaires, occupants, habitants et usagers sur les thématiques suivantes :

- Contenu, échéancier et financements des opérations qui seront confiées à la SPLA-IN AMP dans le cadre des concessions d'aménagement (pour environ 34% du total des contributions) ;
- Contexte et outils d'intervention en matière de lutte contre l'habitat indigne (pour environ 9% du total des contributions) ;
- Relogement et stratégie territoriale en matière de production de logements locatifs sociaux (pour environ 13.5% du total des contributions) ;
- Communication et concertation sur les projets d'aménagement (pour environ 15% du total des contributions) ;
- Autres thématiques diverses (pour environ 28.5% du total des contributions).

Si les participants et contributeurs accueillent plutôt favorablement les intentions de projet des futures concessions d'aménagement qui seront confiées à la SPLA-IN AMP sur ces secteurs, ils appellent toutefois de leurs vœux :

Sur le contenu, l'échéancier et les financements des opérations qui seront confiées à la SPLA-IN AMP dans le cadre des concessions d'aménagement :

- La nécessité d'une d'information plus claire et le besoin de plus de transparence sur ces opérations d'aménagement (échéancier de réalisation, nature des financements, budgets prévisionnels, répartition entre les différents îlots) ;
- La nécessité de prendre en compte l'ensemble des problématiques dans leur globalité dans le cadre de l'élaboration et de la mise en oeuvre des futurs projets (logement, commerce/économie, équipements tous types, gestion urbaine de proximité, entretien des réseaux, approche bioclimatique des aménagements et végétalisation, etc.) ;
- La nécessité de préciser la programmation en logements locatifs sociaux sur les îlots et de l'adapter à la structure sociale et aux besoins de chaque quartier ;
- La nécessité d'imposer des contreparties aux propriétaires privés, dans le cadre des dispositifs d'aide à la réhabilitation.

Sur le contexte et les outils d'intervention en matière de lutte contre l'habitat indigne :

- La nécessité d'intervenir au-delà du périmètre des îlots prioritaires et de la liste des 66 parcelles comprises dans l'intervention "multisites", et de mettre en oeuvre les moyens d'agir sur l'habitat indigne ;
- Le souhait de plus de clarté sur l'articulation des projets toujours en cours (Euroméditerranée, Quartiers Libres, Opération Grand Centre-Ville) et les nouveaux projets portés dans le cadre du PPA, ainsi que sur le rôle et l'articulation des différents acteurs en matière de lutte contre l'habitat indigne ;
- Le souhait d'une extension géographique du permis de louer, du renforcement de l'action coercitive à l'encontre des marchands de sommeil et la mise en place d'un plan d'action contre les hôtels meublés insalubres.

Sur le relogement et la stratégie territoriale en matière de production de logements locatifs sociaux:

- Le souhait de plus de clarté sur l'action à venir en matière de relogement dans les futures opérations d'aménagement et sur l'application de la charte de relogement ;
- La nécessité de garantir un accès au logement (social) aux ménages les plus précaires et la prise en compte des personnes dont la situation administrative empêche l'accès au logement social de droit ;
- La nécessité de préciser les objectifs que se sont fixées les collectivités en matière de création de logements sociaux, dans le cadre de l'élaboration en cours du Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
- La nécessité de fluidifier les attributions de logements locatifs sociaux, face au constat de l'insuffisance de la production actuelle de logements locatifs sociaux compte tenu de l'augmentation de la demande ;
- La prise en compte de plusieurs propositions de solutions faites dans le cadre de cette concertation règlementaire, à apporter à ces problématiques.

Sur la communication et concertation sur les projets d'aménagement :

- L'amélioration de la communication et de la publicité faites sur les concertations en cours et à venir, afin de rendre plus accessible l'information autour des projets ;
- La nécessité de créer des dispositifs de concertation adaptés, de fournir une information claire et complète et s'accorder le temps de la concertation ;
- La nécessité de préciser le calendrier et les dispositifs de la concertation « tout au long du projet » (objectif du PPA), au regard du calendrier de démarrage des opérations ;
- La nécessité d'obtenir plus d'informations sur le Collège des Maîtrises d'Usage (composition, mode de désignation, moyen de le contacter) et de préciser son rôle au sein des instances décisionnelles du PPA ;
- La nécessité de mettre en place rapidement une Maison de Projet et de la doter des moyens indispensables à son fonctionnement une concertation au plus près des habitants.

Des réponses ont été apportées en séance publique par les élus et les techniciens lors des permanences techniques. Ces réponses sont synthétisées dans le bilan de concertation joint en annexe. L'ensemble des observations formulées est annexé au bilan.

Le bilan de la concertation sera mis en ligne sur les sites internet de la Métropole AMP et de la Ville de Marseille. Les évolutions relatives à l'avancée des procédures seront publiées régulièrement sur le site internet de la Métropole AMP et pourront donner lieu à l'organisation d'autres rendez-vous avec les propriétaires, habitants, syndicats, associations locales et autres personnes concernées dans le cadre de temps de concertation complémentaires, en lien avec le Collège des Maîtrises d'Usage qui sera mobilisé en appui à la gouvernance du PPA pour accompagner les démarches d'information et de concertation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- La délibération n°012-5206/18/CM du 13 décembre 2018 approuvant une stratégie territoriale durable et intégrée de Lutte contre l'Habitat Indigne et Dégradé ;

- Le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement du centre-ville de Marseille approuvé par délibération du Conseil de Métropole du 20 juin 2019 et signé le 15 juillet 2019 ;
- La délibération n° URB 057-7949/19/CM du Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019 approuvant la création d'une société publique locale d'aménagement d'intérêt national (SPLAIN) ;
- La délibération n° CHL 004-10557/21/CM du Conseil de la Métropole du 7 octobre 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat du Projet Partenarial d'Aménagement ;
- La délibération n° CHL-003-10822/21/BM du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021 approuvant la convention constitutive de groupement de commandes avec la Ville de Marseille en vue de la passation de contrats d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le Projet Partenarial d'Aménagement du centre-ville de Marseille ;
- La délibération n° CHL-002-11785/22/CM du Conseil de la Métropole du 5 mai 2022 approuvant les modalités de concertation publique pour les projets de renouvellement urbain "Noailles", "Cœur Belle de Mai" et "Intervention multisite pour la réalisation des travaux de recyclage/réhabilitation d'immeubles dégradés" ;

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les projets de renouvellement urbain "Noailles", "Cœur Belle de Mai" et "Intervention multisites pour la réalisation des travaux de recyclage/réhabilitation d'immeubles dégradés" sont inclus dans le périmètre du contrat de Projet Partenarial d'Aménagement et dans le périmètre du Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville "Grand Centre-Ville" et doivent être mis en œuvre prioritairement par la SPLA-IN Aix-Marseille-Provence ;
- Que ces projets de renouvellement urbain ont fait l'objet d'une concertation publique réglementaire préalable au titre de l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme, qui s'est déroulée du mercredi 08 juin au mercredi 06 juillet 2022 inclus ;
- Qu'il convient d'approuver le bilan de cette concertation publique.

Délibère

Article unique :

Est approuvé le bilan ci-annexé de la concertation publique préalable aux projets de renouvellement urbain "Noailles", "Cœur Belle de Mai" et "Intervention multisites pour la réalisation des travaux de recyclage/réhabilitation d'immeubles dégradés".

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL